

DOSSIER DE L'ENFANT

Mia Dambach et Cécile Jeannin
Service Social International

Centre international de référence pour les droits de l'enfant privé de famille
mia.dambach@iss-ssi.org/cecile.jeannin@iss-ssi.org /irc-cir@iss-ssi.org



INTERNATIONAL SOCIAL SERVICE
SERVICE SOCIAL INTERNATIONAL
SERVICIO SOCIAL INTERNACIONAL



PLAN

- **Cadre légal, définition et fonctions du dossier**
- **Élaboration et contenu du dossier**
- **Transmission et conservation**
- **Défis liés aux compétences particulières de certains enfants**



INTERNATIONAL SOCIAL SERVICE
SERVICE SOCIAL INTERNATIONAL
SERVICIO SOCIAL INTERNACIONAL



CADRE LÉGAL ET DÉFINITION

- Orientation standards internationaux : CDE (arts: 7 et 8 ; 20 (3) et 21 (a); Lignes directrices (paras.109-112) et CLH-1993 (art. 15.1 et 16)
- Guide de bonnes pratiques N°1 (Chapitre 2.1.3.2) et Recommandations HCCH (Commission spéciale 2010):

29. Il est recommandé aux États d'accueil et à ceux d'origine de fournir différentes formes d'assistance et de conseils aux différents stades du développement de l'enfant jusqu'à l'âge adulte, y compris en vue de préparer à la recherche des origines et aux rencontres des adoptés avec des membres de leur famille biologique.



INTERNATIONAL SOCIAL SERVICE
SERVICE SOCIAL INTERNATIONAL
SERVICIO SOCIAL INTERNACIONAL



CADRE LÉGAL ET DÉFINITION (suite)

- **Actions menées et décisions prises** par les professionnels en charge de l'enfant durant tout le processus de prévention et de placement (entre en famille d'accueil ou institution) et jusqu'à la mesure de protection définitive (réintégration/adoption, etc.).
- Il est essentiel pour répondre aux besoins individuels des enfants et adapter les interventions professionnelles (veiller à l'enregistrement de la naissance, faciliter adaptation, intégration et suivi).
- La protection des données de l'enfant doit être garantie.



INTERNATIONAL SOCIAL SERVICE
SERVICE SOCIAL INTERNATIONAL
SERVICIO SOCIAL INTERNACIONAL



FONCTIONS

- Utile pour:
 - l'enfant (lien : avec son passé/avec les professionnels et entre les différents placements)
 - la famille d'origine (surtout pour adoptions ouvertes ; illégales)
 - les professionnels (mieux connaître l'enfant ; facilite coopération; aide au choix de la mesure et à la préparation de l'enfant à son projet de vie → à combiner avec carnet/livre de vie)
 - la famille adoptive/accueil (évaluer leurs propres capacités, préparer arrivée de l'enfant, adaptation)
- Doit contenir les éléments majeurs pour déterminer un projet de vie adapté aux besoins de l'enfant



FONCTIONS (suite...)

- Plus le dossier est complet plus cela aidera le choix de de la mesure la plus appropriée et – en matière d'adoption/accueil - de la famille la plus adéquate (apparentement)
- Prévenir pratiques illicites
- Facilite l'accès aux origines
- Outil clé dans la prévention/gestion des échecs du placement et de l'adoption



INTERNATIONAL SOCIAL SERVICE
SERVICE SOCIAL INTERNATIONAL
SERVICIO SOCIAL INTERNACIONAL



Élaboration

- Qui contribue à réunir les données ?
- Qui les centralise ?



INTERNATIONAL SOCIAL SERVICE
SERVICE SOCIAL INTERNATIONAL
SERVICIO SOCIAL INTERNACIONAL



Qui contribue?

- Personnes ayant trouvé l'enfant
- Police
- Personnel de l'institution
- Services sociaux/protection de l'enfance
- Regards croisés de professionnels (juriste, médecin, nourrice, etc.) ...

Qui centralise?

- Autorité Centrale
- Services sociaux ...



INTERNATIONAL SOCIAL SERVICE
SERVICE SOCIAL INTERNATIONAL
SERVICIO SOCIAL INTERNACIONAL



Contenu

- **Quoi?**

Détail des informations recueillies à chaque étape dans le manuel de procédure SSI.

Chapitre 1

ACCUEIL DE L'ENFANT EN INSTITUTION

- Rapport d'entrée détaillé (cf. 1.1)
- Evaluation des besoins médicaux et description générale de l'enfant à son arrivée (cf. 1.2)
- Les premiers gestes (cf. 1.3)

Objectif : AVOIR UNE 1ÈRE PHOTOGRAPHIE DE L'ENFANT

Chapitre 2

APPROFONDIR LA CONNAISSANCE DE L'ENFANT ET SES BESOINS

- Observations régulières de l'enfant (cf. 2.1)
- Prise en charge adaptée de l'enfant handicapé (cf. 2.2)
- Réunions d'équipe régulières (cf. 2.2)

Objectif : ELABORER UN PROJET ADAPTÉ ET PERSONNALISÉ DE PRISE EN CHARGE À COURT TERME (cf. 2.3)



INTERNATIONAL SOCIAL SERVICE
SERVICE SOCIAL INTERNATIONAL
SERVICIO SOCIAL INTERNACIONAL



Contenu (suite...)

Chapitre 3

EVALUATION SYSTEMATIQUE ET REGULIERE

- Evaluation de l'enfant à 3 niveaux (juridique, médical, psychosocial) (cf. 3.1, 3.2, 3.3)
- Situation de l'enfant révisée régulièrement par l'équipe multidisciplinaire (utilisation et mise à jour régulière du dossier de chaque enfant)
- Consultation de l'enfant lors de l'élaboration de projet de vie (cf. 43, 60, 61, 63)

Objectif : PROPOSITION D'UN PROJET DE VIE ADAPTÉ
AUX BESOINS DE L'ENFANT (cf. 3.4)

Chapitre 4

PREPARATION DE L'ENFANT A SON PROJET DE VIE

- Activités de préparation de l'enfant simples et peu coûteuses (cf. 4.1, 4.2, 4.3)
- Utilisation du carnet de vie comme outil de préparation (cf. 69)

Objectif : FAVORISER LA TRANSITION VERS
LE NOUVEAU MILIEU DE VIE



INTERNATIONAL SOCIAL SERVICE
SERVICE SOCIAL INTERNATIONAL
SERVICIO SOCIAL INTERNACIONAL



Suggestions

- **CIRCONSTANCES INDIVIDUELLES DE L'ENFANT :**

- Extrait d'acte de naissance de l'enfant ;
- Procès-verbal de constat d'abandon (en cas d'enfants abandonnés) et documentation des recherches ;
- Formulaire/fiche de Placement de l'enfant et ordonnance de placement délivrée par le Juge s'il y a lieu ;
- Rapport médical détaillé incluant un bilan de santé complet de l'enfant (modèle Convention de la Haye) et psycho-social ;
- Détail de la préparation reçue par l'enfant ;

Photos, etc.



INTERNATIONAL SOCIAL SERVICE
SERVICE SOCIAL INTERNATIONAL
SERVICIO SOCIAL INTERNACIONAL



Suggestions (suite)

- **CIRCONSTANCES EXTERNES :**

- Conditions générales du pays en termes de population, enregistrement des naissances, accès à l'éducation, la santé et l'aide sociale, etc. ;

- Environnement géographique (zone rurale ou urbaine par ex.) ; Risques élevés de corruption, fausses déclarations, fraudes, etc. ;

- Situation politique du pays (régime politique en place, potentiel conflits internes ou externes, etc.) ; Conception culturelle de la famille et de l'adoption, etc.



INTERNATIONAL SOCIAL SERVICE
SERVICE SOCIAL INTERNATIONAL
SERVICIO SOCIAL INTERNACIONAL



Transmission et conservation

- **Transmission:**

- À travers un **langage commun** au sein même de l'institution et en dehors : *langage facile à comprendre et à analyser par d'autres professionnels (autorités locales et nationales, autorités centrales PO/PA, OAA).*
- **Systematique** à la famille adoptive et à d'autres institutions de placement (continuité de l'information)
- **Collaboration** des professionnels indispensable pour assurer cette transmission et ce suivi de l'histoire de l'enfant



INTERNATIONAL SOCIAL SERVICE
SERVICE SOCIAL INTERNATIONAL
SERVICIO SOCIAL INTERNACIONAL



Transmission et conservation (suite..)

- **Conservation :**

- Durée indéterminée pour garantir l'accès aux origines
- Archivage et numérisation (institution, **copie AC**)
- En cas de difficultés, outil précieux pour obtenir des compléments d'information.

Conclusions et recommandations de la Commission spéciale de 2010
28. Il est recommandé aux États d'accueil et à ceux d'origine de conserver les dossiers d'adoption ad vitam aeternam. Le dossier doit contenir les informations visées à l'article 16 et, dans la mesure du possible, toute autre information ou tout objet à caractère personnel relatif à l'enfant ou à sa famille biologique.



INTERNATIONAL SOCIAL SERVICE
SERVICE SOCIAL INTERNATIONAL
SERVICIO SOCIAL INTERNACIONAL



Défis liés aux compétences particulières des enfants

- **Pour les enfants grands :**

Important d'intégrer au dossier :

- différents lieux/motifs de placements, sa participation aux prises de décisions, sa situation scolaire etc.
- son histoire affective: relation avec sa famille d'origine et/ou les adultes qui s'occupent de lui, relations avec ses frères et sœurs et les autres enfants
- recours au cahier de vie/livre de vie en parallèle



INTERNATIONAL SOCIAL SERVICE
SERVICE SOCIAL INTERNATIONAL
SERVICIO SOCIAL INTERNACIONAL



Défis liés aux compétences particulières des enfants (suite)

- **Pour les enfants porteurs de handicaps et/ou à spécificité médicale :**
 - Compétences de l'enfant/progrès même minimes (mobilité, interactions avec les autres enfants, autonomie) et ses difficultés (rapports d'observation);
 - Travail multidisciplinaire;
 - Plan de soins avec les différentes thérapies (spécialiste nutrition), hospitalisation ou acte opératoire réalisé ;
 - Vécu, compréhension et participation de l'enfant quant à son placement, son handicap et/ou sa maladie (usage album sensoriel, etc.).



INTERNATIONAL SOCIAL SERVICE
SERVICE SOCIAL INTERNATIONAL
SERVICIO SOCIAL INTERNACIONAL



En conclusion

Chaque enfant est unique, son histoire et les circonstances de son placement sont uniques. Il faut agir dès le début du processus pour assurer à l'enfant un avenir radieux.



INTERNATIONAL SOCIAL SERVICE
SERVICE SOCIAL INTERNATIONAL
SERVICIO SOCIAL INTERNACIONAL



Exercice pratique

Cas pratique et modèle de dossier



INTERNATIONAL SOCIAL SERVICE
SERVICE SOCIAL INTERNATIONAL
SERVICIO SOCIAL INTERNACIONAL



Merci pour votre attention



mia.dambach@iss-ssi.org

cecile.jeannin@iss-ssi.org

irc-cir@iss-ssi.org



INTERNATIONAL SOCIAL SERVICE
SERVICE SOCIAL INTERNATIONAL
SERVICIO SOCIAL INTERNACIONAL

